



AIR QUALITE
(créée en 1997)
www.airqualite.fr

- ARC EN CIEL S.A.
(créée en 1976)
informations@airqualite.fr

Société Anonyme au capital de 228 000 €
Siret 418 502 787 00025 - APE 8122 Z
Z.I. de Vaucanson 21 avenue Marcel Dassault 93370 Montfermeil
Tél. 01 43 30 44 79 Fax : 01 43 88 93 69

Communiqué du 9 octobre 2009

AIR QUALITE ARC EN CIEL :

Le très fort potentiel de développement dès 2009/2010, devrait donner une nouvelle dimension à l'entreprise

Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2009 sortiront courant octobre. Le résultat devrait être bénéficiaire de 20 000 €.

A peine qu'Air Qualité Arc en ciel est en passe de sortir de ses dettes que l'entreprise amorce un changement de dimension avec une croissance significative, tant pour l'activité « amélioration de la qualité de l'air » que pour l'activité « nettoyage en accès difficile ».

En effet, le premier trimestre de l'exercice en cours (juillet à septembre 2009) a enregistré un chiffre d'affaires de 90 000 soit près de la moitié du chiffre réalisé en 12 mois en 2008/2009.

Création de cinq emplois

Profitant de cette progression, l'entreprise a utilisé le levier de la première partie de l'augmentation de capital en cours (qui se terminera à la fin de l'année) pour embaucher un commercial et deux conducteurs de travaux, le premier pour l'activité « nettoyage en accès difficile » et le second pour l'activité « amélioration de la qualité de l'air ».

Ces deux nouveaux venus pourraient, d'ici à deux ans, devenir directeurs d'exploitation de leur activité respective.

Parallèlement, deux stagiaires en secrétariat commercial, et un technicien en CDD sont venus assister Air Qualité Arc en Ciel.

Chiffre d'affaires en hausse

Le chiffre d'affaires de l'entreprise pourrait atteindre 600 000 € pour l'exercice en cours qui se terminera le 30 juin 2010.

L'intérêt premier de cette évolution se trouve que le remboursement des dettes se résorbe par le seul financement de l'exploitation et que les 52 000 € de la fraction de l'augmentation de capital terminée le 15 juin dernier et réinjectés dès le 1^{er} juillet n'ont pas été utilisés pour rembourser les dettes mais pour créer des emplois et relancer la croissance de la société.